2023_D_30

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO (SMPEPCE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à onze heures, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le six juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2023_D_30

Nombre de membres du Bureau : 5 Quorum : 3
Nombre de membres présents : 5

Membres présents :

Représentant du S.M.E.B. :	M. Jean-Francis RICHEUX, Président
Représentant de St-Malo Agglomération. :	M. Guillaume PERRIN, 1er Vice-Président
Représentant de St-Lunaire. :	M. Michel PENHOUËT, 2ème Vice-Président
Représentant du S.I.E.R.G. :	M. Jean-Luc OHIER, 3ème Vice-Président
Représentant de DINARD :	M. Christian FONTAINE, 4ème Vice-Président
Y assistaient également :	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Marianne CRÉNO, secrétaire administrative
Secrétaire de séance :	M. Guillaume PERRIN

ETUDES REGLEMENTAIRES POUR LA REALISATION D'UNE USINE DE POTABILISATION A PLERGUER – LA PLANCHE - ATTRIBUTION

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/09/2020 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant un marché de prestations intellectuelles pour les études réglementaires pour la réalisation d'une usine de potabilisation à Plerguer – La Planche a été lancée le 31/03/2023 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 5 mai 2023 à 12H00 ;

Les offres ont été ouvertes en présence du Président le lundi 22 mai 2023.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇨ **De valider le lancement d'une consultation, en procédure adaptée pour un marché de prestations intellectuelles en vue de la réalisation des études réglementaires pour la réalisation de 'une usine de potabilisation à Plerguer – La Planche ;**
- ⇨ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇨ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇨ **D'attribuer le marché de prestations intellectuelles en vue de la réalisation des études réglementaires pour la réalisation d'une usine de potabilisation à Plerguer – La Planche, à l'entreprise SAFEGE, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 113 535 €HT (tranche ferme : 58 215 €HT – tranches optionnelles : 55 320 €HT) ;**
- ⇨ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer le marché avec l'entreprise susvisée.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
Impasse de la Haute Futaie
CS 20712
35412 SAINT-MALO CEDEX
(SIMPERCE)

Affiché le 13 JUIL. 2023